



> Genève le 30 janvier 2018

PACT'Air

Une inspiration pour le Grand Genève

Contacts presse :

Laure Fabiani

Tél. : +33 (0)6 89 16 32 28

communication@grand-geneve.org

Sébastien Jerdelet

Tél. : +33 (0)6 30 91 48 16

communication@grand-geneve.org

> Un plan d'actions concrètes 3 axes stratégiques, 14 actions, 33 sous-actions

PACT'Air, Programme d'actions transfrontalier pour la qualité de l'air du Grand Genève, est porté par le Pôle Métropolitain du Genevois français et le Canton de Genève, pour le compte du Grand Genève et de ses partenaires ainsi que par l'Ademe et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes*. Le projet PACT'Air est cofinancé par l'Union européenne au titre du FEDER dans le cadre du programme INTERREG V France-Suisse 2014-2020 et bénéficie de fonds INTERREG cantonaux.

À travers des mesures concrètes, un partage mais aussi une harmonisation des bonnes pratiques des deux côtés de la frontière, PACT'Air doit permettre d'atteindre les objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air définis dans le Projet de Territoire 2016-2030 du Grand Genève.

> Des objectifs chiffrés

Le Grand Genève s'est fixé pour objectif de diminuer de 50 % les NOx et de 18 % les PM10 sur la période 2005-2030.

> 3 axes stratégiques

AXE 1 – AMÉLIORER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE L'AIR

Des mesures pérennes sur le long terme afin de diminuer la pollution chronique de l'air et de réduire de façon efficace et durable son impact sur la santé.

AXE 2 – RÉAGIR ENSEMBLE EN CAS DE PIC DE POLLUTION

Des actions temporaires d'urgence concertées en cas de pic de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des personnes les plus vulnérables.

AXE 3 - METTRE EN OEUVRE DES OUTILS COMMUNS ET SENSIBILISER LES PUBLICS

Des actions transversales valorisant des outils communs et une communication en faveur de la sensibilisation des publics.

*Retrouvez les partenaires de PACT'Air en p. 9 du dossier de presse

AXE 1 – AMÉLIORER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE L’AIR

7 actions pour limiter les émissions polluantes à la source.

Action 1 - Concevoir un urbanisme respectueux de la qualité de l’air

Réduire l’impact de l’urbanisme sur la qualité de l’air en anticipant cette dimension dans la planification.

Action 1.1 : Établir et fournir les cartes stratégiques air permettant de visualiser les enjeux relatifs à la qualité de l’air liés à l’urbanisation.

Action 1.2 : Diffuser une liste des bonnes pratiques en matière d’urbanisme issues de guides existants français et suisses.

Action 2 - Fluidifier les déplacements des modes de transports vertueux

Dédier des voies réservées au covoiturage pour le franchissement des douanes quand la voirie le permet.

Action 2.1 : Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thonex-Vallard (2018).

Action 2.2 : Étendre l’expérimentation aux autres points de congestion, lorsque la voirie le permet, en favorisant le covoiturage et en améliorant la desserte en transports publics transfrontaliers.

Action 3 - Promouvoir les plans de mobilité d’entreprise et l’éco-conduite auprès des entreprises et des collectivités publiques

Diffuser, échanger, comparer les bonnes pratiques pour les mettre en œuvre dans les entreprises et les collectivités.

Action 3.1 : Favoriser les échanges de bonnes pratiques afin de promouvoir les plans de mobilité d’entreprise et les actions innovantes.

Action 3.2 : Communiquer sur l’éco-conduite auprès des collectivités et fixer un objectif de formation.

Action 3.3 : Promouvoir l’éco-conduite dans les entreprises de transport professionnel (y compris poids lourds).

Action 4 - Renouveler les flottes de véhicules par des véhicules peu émissifs

Faire la promotion du renouvellement des flottes en faveur de véhicules moins polluants.

Action 4.1 : Concevoir un guide de recommandations destiné aux collectivités liées aux types d’utilisation des véhicules.

Action 4.2 : Déployer une flotte de 50 véhicules hydrogène et une station de recharge sur le Grand Genève, dans le cadre du projet régional « Zero Emission Valley ».

Action 5 - Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage au bois non performants

Améliorer l'identification et le contrôle de ces installations de chauffage.

Action 5.1 : Réaliser une étude juridique et organisationnelle pour la mise en place d'un recensement/contrôle de la conformité des installations.

Action 5.2 : Réaliser des contrôles pédagogiques sur des installations volontaires françaises.

Action 5.3 : Mener des actions de communication pour accompagner les changements de comportements.

Action 5.4 : Conditionner les subventions (pour l'achat d'appareils de chauffage bois performants) à la réalisation de contrôles *a posteriori* d'appareils tirés au sort.

Action 5.5 : Renforcer le dispositif de contrôle et de sensibilisation (sur le combustible bois) côté suisse.

Action 6 - Réduire l'impact des chantiers

Harmoniser les bonnes pratiques dans ce domaine.

Action 6.1 : Proposer des pratiques suisses et françaises harmonisées en matière de gestion et de suivi des chantiers (cf. Charte chantier d'Annemasse et la directive Air Chantier du Canton de Genève).

Action 6.2 : Mettre en place des contrôles pédagogiques transfrontaliers.

Action 7 - Limiter les polluants en zone aéroportuaire

Poursuivre les mesures en vigueur du plan OPAir qui concernent l'aéroport en tant qu'infrastructure et générateur de déplacements.

Action 7.1 : Suivre la mise en œuvre du plan interne à l'aéroport : électromobilité pour la flotte sur le tarmac, biocarburant pour les avions, accès en transports en commun, etc.

Action 7.2 : Évaluer et suivre les émissions induites par l'activité de l'aéroport.

AXE 2 – RÉAGIR ENSEMBLE EN CAS DE PIC DE POLLUTION

5 actions pour protéger la santé des personnes les plus fragiles.

Action 8 - Instaurer une circulation différenciée

Organiser la circulation différenciée lors d'un pic sur la base des certificats qualité de l'air (macaron Crit'Air) à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise.

Action 8.1 - Réaliser une étude de préfiguration : zone d'application, type de véhicules, horaires d'application.

Action 8.2 – Décliner les macarons Crit'AIR (F) dans le canton de Genève.

Action 9 - Inciter à se déplacer en transports en commun en cas de pic de pollution dans l'agglomération franco-genevoise

Organiser la concertation pour mettre en place des titres de transport en commun à tarif réduit à l'échelle du Grand Genève.

Action 9.1 : Organiser la concertation entre les autorités organisatrices de la mobilité pour engager la mise en place des TC à tarif réduit en cas de pic.

Action 10 - Harmoniser la gestion des pics de pollution à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise

Élaborer un cadre de références commun sur les enjeux sanitaires.

Action 10.1 : Déclenchement harmonisé des pics de pollution (seuil de déclenchement, mesures de réduction des émissions, recommandations sanitaires...).

Action 11 - Réduire les émissions de particules liées aux feux de confort

Introduire des seuils d'interdiction pour les appareils de chauffage au bois peu performants en cas de pic de pollution.

Action 11.1 : Harmoniser les pratiques française et suisse et introduire des seuils d'interdiction.

Action 11.2 : Mener des actions de communication pour accompagner et modifier les comportements.

Action 12 - Harmoniser les pratiques agricoles

Harmoniser les restrictions en matière de brûlage et d'utilisation des machines agricoles en cas de pic de pollution.

Action 12.1 : Harmoniser les pratiques et les seuils d'interdiction des brûlages et inciter aux bonnes pratiques.

Action 12.2 : Inciter à réduire l'utilisation des machines agricoles en cas de pic.

Action 12.3 : Inciter aux technologies de broyage.

Route

AXE 3 - METTRE EN OEUVRE DES OUTILS COMMUNS ET SENSIBILISER LES PUBLICS

2 actions ont été définies pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions.

Action 13 - Doter de manière pérenne le Grand Genève d'un outil commun d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air

Optimiser l'outil G²AME, pour lui permettre d'assurer un suivi de l'efficacité du plan d'actions.

Action 13.1 : Prévoir l'actualisation de l'outil pour refléter les données statistiques harmonisées les plus récentes.

Action 13.2 : Développer un outil de prévision de la qualité de l'air à courte échéance (de j à j+1).

Action 13.3 : Garantir les conditions durables de financement, de maintenance et de mise à jour de l'outil.

Action 14 - Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation

Accompagner la mise en œuvre des actions PACT'Air et, plus largement, sensibiliser les différents publics du Grand Genève à la qualité de l'air.

Action 14.1 : Mettre en place une vidéo à destination des élus/techniciens du Grand Genève.

Action 14.2 : Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air au quotidien.

Action 14.3 : Déployer l'animation Exp'Air au sein des établissements scolaires du Grand Genève.

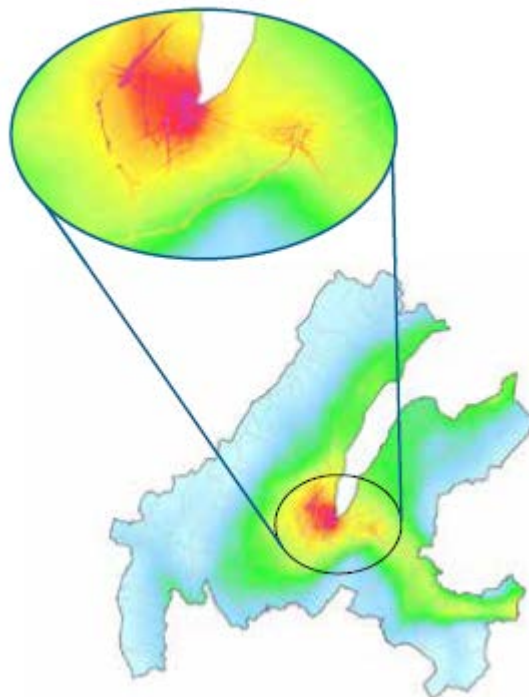
> G²AME, un outil commun nécessaire

Pour pouvoir envisager un plan d'actions commun, il fallait disposer d'un outil de diagnostic commun à l'échelle transfrontalière. Avec le soutien financier de l'Europe, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le Canton de Genève et le Canton de Vaud ont mis au point en 2015 la plateforme G²AME (Grand Genève Air Modèle Émissions), outil de cartographie qui modélise l'évolution de la pollution à l'échelle transfrontalière en prenant en compte les mouvements des masses d'air. G²AME a ainsi permis de poser les bases pérennes d'une stratégie transfrontalière harmonisée en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

> Un outil performant et innovant

L'outil G²AME permet de :

- Identifier et quantifier, de manière homogène, toutes les sources de pollution du Grand Genève ;
- Fournir une information cartographique sur la situation actuelle de la qualité de l'air en tous points du territoire transfrontalier ;
- Anticiper l'évolution de la qualité de l'air sur plusieurs années ;
- Modéliser l'impact des équipements futurs du périmètre du Grand Genève et mesurer l'efficacité des mesures d'assainissement.



L'inventaire des émissions et les modélisations établies par G²AME donnent pour la première fois une vision complète des enjeux concrets de la qualité de l'air du Grand Genève.

> Une collaboration transfrontalière effective depuis 2012

Depuis 2012, la qualité de l'air sur cette région fait l'objet d'une collaboration transfrontalière intense, souvent soutenue par les financements européens Interreg. C'est ainsi que le projet G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions) a été initié (*cf. partie précédente*).

Cette action transfrontalière se poursuit aujourd'hui avec **le projet PACT'Air : Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève.**

> Quelques grandes dates

Novembre 2012

Publication du 1^{er} rapport sur la « *Qualité de l'air de l'air du Grand Genève* ». Y figure la nécessité à terme d'un plan d'actions transfrontalier.

Avril 2014

Les autorités du programme INTERREG III accordent leur financement au projet G²AME.

Octobre 2015

Présentation de G²AME, outil commun franco-suisse opérationnel pour établir un diagnostic partagé et prospectif de la qualité de l'air.

Juillet 2016

Démarrage de PACT'Air pour 3 ans, grâce au financement du programme INTERREG IV.

Novembre 2017

Le plan d'actions PACT'Air est entériné par l'Assemblée plénière du GLCT du Grand Genève.

30 janvier 2018

Signature par tous les partenaires du plan d'actions PACT'Air lors des Assises européennes de la transition énergétique.

> Des acteurs engagés

> Le Grand Genève

Le GLCT du Grand Genève réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

> La République et Canton de Genève (membre du GLCT du Grand Genève)

La République et Canton de Genève met en œuvre, dans ses domaines de compétence, les objectifs définis par la Confédération notamment en ce qui concerne la protection de l'air. Elle mène une action volontariste forte sur la qualité de l'air avec la stratégie cantonale et l'adoption du nouveau plan OPAir pour 2016-2023 avec notamment la possibilité d'intervenir sur le trafic en cas de pic de pollution. Autant de mesures en parfaite cohérence avec PACT'Air.

Elle est le chef de file suisse de PACT'Air.

> Le Pôle métropolitain du Genevois français (membre du GLCT du Grand Genève)

Reconnu comme un « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME depuis décembre 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne l'action de ses membres avec les différentes instances de coopération transfrontalière. Il coordonne et réalise toute étude et démarche d'intérêt métropolitain sur la transition énergétique, le développement durable et la promotion de la protection de l'environnement, notamment la qualité de l'air. Il a notamment mis en place la plateforme REGENERO, guichet unique pour les aides à la rénovation énergétique, et structure, par ailleurs, une offre intégrée de services à la mobilité.,

Il est le chef de file français de PACT'Air

> Le Canton de Vaud (membre du GLCT du Grand Genève)

Le Canton de Vaud est responsable, dans ses domaines de compétence, de l'application de la LPE, notamment en ce qui concerne la protection de l'air. Le Conseil d'État a adopté un plan d'action cantonal pour les cas de pics de concentration de poussières fines (PM10) avec trois niveaux prévoyant d'abord une information, harmonisée au niveau romand, ainsi qu'une action de promotion des transports publics puis la mise en œuvre de différentes mesures comme une réduction temporaire de la vitesse sur l'autoroute, l'interdiction des feux en plein air, ainsi que l'interdiction de machines de chantier non équipées de filtres à particules.

> Le District de Nyon (membre du GLCT du Grand Genève)

Le Conseil régional du District de Nyon est membre du GLCT du Grand Genève. Il est très impliqué au niveau transfrontalier dans toutes les actions environnementales comme la transition énergétique ou les corridors biologiques.

> La Ville de Genève (membre du GLCT du Grand Genève)

La Ville de Genève intègre la question des économies d'énergie dans les processus de construction et de rénovation tant pour le parc public que pour les nouveaux projets urbains. La commune s'engage aussi en faveur de la mobilité durable et du maintien de l'habitat en ville. À travers ses choix énergétiques en matière de chauffage, d'éclairage ou de gestion des eaux, la Ville de Genève s'engage dans une démarche globale qui vise à réduire son impact sur le climat et à atteindre le « 100 % renouvelable en 2050 ».

> La Région Auvergne-Rhône-Alpes (membre du GLCT du Grand Genève)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est chef de file des collectivités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la qualité de l'air. Elle finance notamment le fonds Air-Industrie à hauteur de 3,5 millions d'euros et propose des financements pour les remplacements de chauffage chez les particuliers. La Région entend aussi faire de l'Auvergne-Rhône-Alpes le premier territoire à hydrogène de France en s'appuyant sur la filière locale qui concentre 80 % des technologies françaises.

> Le Département de l'Ain (membre du GLCT du Grand Genève)

Le Département de l'Ain soutient des actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air à travers des aides à la rénovation et son action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Par ailleurs, le Département a fortement contribué à l'émergence de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain et participe activement à Atmo. Particulièrement impliqué dans les différentes actions transfrontalières, le Département porte divers projets en lien avec la mobilité, notamment le BHNS dans le Pays de Gex.

> Le Département de la Haute-Savoie (membre du GLCT du Grand Genève)

Le Département de la Haute-Savoie mène une démarche d'excellence environnementale depuis 2004, conduit ou soutient à ce titre de nombreuses actions d'amélioration de la qualité de l'air et est membre du GLCT du Grand Genève. Il participe au Fonds Air Industrie et au Fonds Air Bois étendu au Genevois et au bassin annécien en plus de la vallée de l'Arve. Le Département subventionnera également à hauteur de 20 000 € les EPCI qui mettent en œuvre une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. Le département s'implique également sur l'amélioration des transports en commun et des modes doux.

> L'Ademe

L'Ademe participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

> Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes.

Atmo Auvergne Rhône-Alpes et le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants du Canton de Genève) ont mis au point l'outil G²AME.